



PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne

Le 21 mars 2012

Communiqué de presse

RN 88 - Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay Lancement du dispositif de communication

Le contournement du Puy-en-Velay avance !

La Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne, maître d'ouvrage de l'opération, met en place pour l'ensemble des habitants, riverains et usagers, un dispositif de communication dédié à la construction du Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay.

A travers différents supports de communication, la DREAL Auvergne exprime sa volonté de contribuer, de manière pédagogique, claire et accessible, au partage du chantier avec le plus grand nombre de citoyens.

Une identité visuelle clairement identifiable

Pour faciliter l'identification de ces supports de communication par le grand public, une identité graphique spécifique à l'opération est présente sur tous les documents d'information.



Dès le 21 mars, trois sources d'information :

- Un **site internet** spécifique : www.rn88-lepuyenvelay.fr
- Une **ligne téléphonique** « **Allo chantier** » : **0 805 69 68 43** (N°vert) pour répondre à toutes les demandes liées à l'opération jusqu'à la mise en service du contournement.
- Une **plaquette d'information** téléchargeable sur le site internet et également disponible dans les Mairies concernées par l'opération, la Communauté d'agglomération, le Conseil Général, le Conseil Régional,...

Selon l'actualité du chantier, de nouveaux supports viendront compléter le dispositif de communication : journal de chantier, expositions,...

Le Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay

Maître d'ouvrage : État DREAL Auvergne / Service Maîtrise d'Ouvrage

Maître d'œuvre : DIR Massif Central / Service Ingénierie Routière du Puy

Gestionnaire de la RN 88 : DIR Massif Central District Centre

Coût de l'opération : 172,1 M€

Financement :

- **84 M€** au titre du **Contrat de Plan Etat/Région (CPER) 2000/2006** :
 - Etat : 55%
 - Collectivités : Région = 20,44% ; Département = 20,44% ; Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay = 4,12%
- **88,1 M€** au titre du **Programme de Modernisation des Itinéraires du réseau routier national en Auvergne (PdMI) 2009/2014** :
 - Etat : 89%
 - Collectivités : Département = 6,8% ; Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay = 4,2%

A sa mise en service, le Contournement de l'agglomération du Puy-en-Velay offrira plus de fluidité, plus de sécurité et plus de confort aux habitants de l'agglomération du Puy-en-Velay.

Pour plus d'information : www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr (rubrique « Infrastructures routières nationales »)

Contact presse DREAL Auvergne :

Stéphane ROUX
Adjoint au chef du SMO

04.73.43.15.87
stephane.roux@developpement-durable.gouv.fr